

ADJUVANT

Gondor®

POUR BOUILLIES HERBICIDES | INSECTICIDES
ET SUBSTANCES DE CROISSANCE

**Limitation de dérive
Rétenteur - Mouillant - Pénétrant**

**SÉCURISEZ LA PERFORMANCE
DE VOS RÉGULATEURS
MÊME À DOSES MODULÉES !**



Visualiser les vidéos



USAGES

Adjuvant* bouillie **HERBICIDE**
Adjuvant* bouillie **INSECTICIDE**
Adjuvant* bouillie **SUBSTANCE DE CROISSANCE**

CRÉNEAUX D'UTILISATION

Tous les régulateurs de croissance.
Tous les herbicides et insecticides
toutes cultures.
Les situations où l'on **veut éviter la dérive**.

DOSE D'UTILISATION RECOMMANDÉE

0,25 % pour un volume de bouillie inférieur à 100 l/ha.

0,25 l/ha entre 100 et 150 l de bouillie/ha.
0,15 % pour un usage exclusif anti-dérive.

À mettre en premier dans la cuve.
Voir autres recommandations sur l'étiquette.

FUNCTIONNALITÉS



Il améliore la compatibilité et la stabilité

Les lécithines de soja améliorent l'homogénéité de la bouillie.



Il agit sur la qualité de la pulvérisation et la dérive

Il recalibre les gouttelettes de pulvérisation quelles que soient les buses utilisées.
Associé aux buses anti-dérive, il permet une réduction de la dérive de **plus de 90%**.



Il agit sur la rétention de la gouttelette

Plus de gouttelettes sont retenues sur l'ensemble de la cible pour plus de performance.



Il étale les gouttelettes de pulvérisation

Il augmente la surface de contact après la pulvérisation pour maximiser les portes d'entrée du produit de protection associé.



Il assure une pénétration maximale

Les lécithines de soja dans la formulation huileuse augmentent la quantité et la vitesse de pénétration du produit de protection associé dans la plante.



Il améliore la diffusion dans la plante

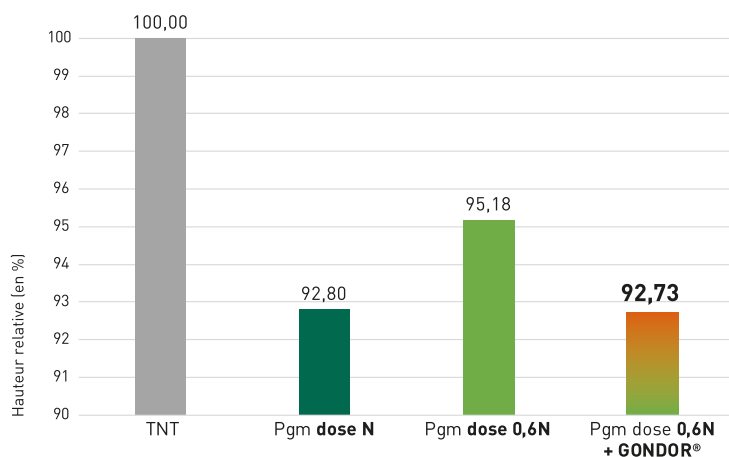
Il permet un meilleur transfert à l'intérieur de la cible pour accroître l'effet et l'efficacité des matières actives.



EFFICACITÉ PROUVÉE avec régulateurs modulés de 40 % !

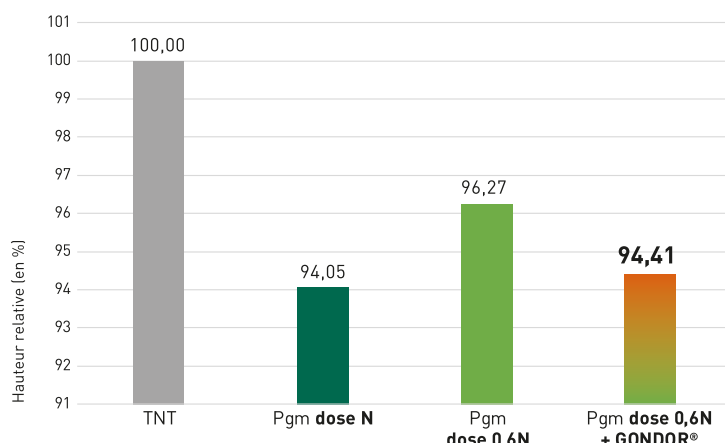
Synthèse pluriannuelle 19 essais BTH

hauteur moyenne témoin : 93,3 cm



Synthèse pluriannuelle 11 essais OH

hauteur moyenne témoin : 105,8 cm



GONDOR® : AMM n° 2100072 - 488 g/l de lécithine - © Marque déposée et Détenteur de l'AMM : DE SANGOSSE S.A.S. - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer, SP1 ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage, SPe3 pour protéger les organismes aquatiques, respectez une zone non traitée de 5 m par rapport au point d'eau - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 366 378 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnet - CS10005 - 47480 Pont Du Cassé (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels. Edition JUILLET 2022 NU. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S. - © Istock

EUH401

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement,